



Marçilly en Gault

Bulletin Municipal

AVRIL 2025



c'est quoi les OLD ?

VOIR P-13 à 16



Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE BULLETIN TOUT EN COULEURS EST SUR LE SITE

<https://www.marcilly-en-gault.fr>

LE MOT DU MAIRE.....P-3

LA VIE COMMUNALE.....P-4 à 7

Conseil municipal du 7 février 2025

Après midi des Seniors

Compteurs d'eau

Quelle eau buvons nous ?

VIE SCOLAIRE.....P-8

Une nouvelle activité : initiation au football

VIE ASSOCIATIVE.....P-8 à 12

Les associations

L'association communale de pêche à la ligne

La Saint Vincent

Groupe artistique de Marcilly (Théâtre)

Lectures partagées

La randonnée de printemps

Les randonnées douces

Choucroute de la Saint Patrick (voir page 19)

INTERCOMMUNALITÉ.....P-13 à 16

Plan local d'urbanisme intercommunal

Obligations légales de débroussaillage

VOISINAGE.....P-16

DIVERS.....P-16

QUI FAIT QUOI À MARCILLY?.....P-17 à 18

ÉTAT CIVIL, AGENDA.....P-18

AU FIL DES BULLETINS.....P-20



Renforcement des étais sous le clocher



Renforcement de l'assise du clocher à l'aide d'une poutre IPN en acier



Découverte de la charpente



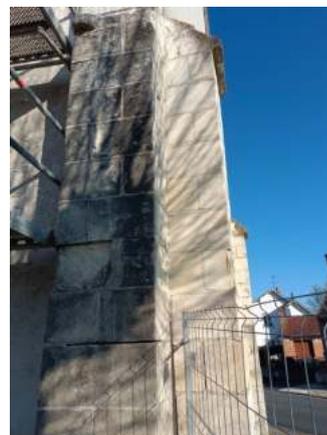
Contrefort à restaurer



Nouvelles pierres de restauration



Remplacement des pierres



En clair, contrefort restauré



Les associations au secours des finances locales !

En préambule à l'examen des comptes de l'année passée -2024- et du budget 2025, la commission « Finances » s'est réunie le vendredi 28 mars dernier pour donner son avis avant la présentation au vote du Conseil municipal les 4 et 14 avril prochains. Ces éléments comptables seront communiqués dans le prochain bulletin municipal.

Il est raisonnable et normal que les membres de la commission puissent faire part de leurs observations sur l'état des finances de la commune vu l'ampleur des travaux engagés ces derniers mois.

Ils ont constaté qu'au cours de ce mandat, des investissements lourds ont été entrepris sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter le taux d'imposition des impôts communaux :

- Aménagement de la voirie pour la sécurité : circulation routière et piétonne (création de voies douces) route de Salbris et route de Neung/Beuvron
- Création d'un city-stade et installation de plateaux « tennis de table », réfection totale du court de tennis (Communauté de communes de la Sologne des Etangs), aire de jeux pour les enfants (prévision 2025)
- Nouveau sauvetage du lavoir restauré il y a une vingtaine d'année grâce à L'Association pour la Mise en Valeur du Patrimoine de Marcilly.
- Restauration extérieure et intérieure de l'église : stabilisation du clocher, restitution du caquetoire (travaux terminés en 2025)

En effet, grâce à une gestion financière rigoureuse et responsable, nous avons pu financer tous ces projets par nos ressources propres (autofinancement), en obtenant des subventions importantes (ce qui implique une grande complexité du montage des dossiers, une cellule de veille permanente), et en recherchant des dons pour notre église.

L'Association pour la Restauration de l'Eglise de Marcilly -AREM- de part son engagement et sa communication, a joué un rôle particulièrement primordial dans la prospection et l'apport de dons conséquents, qui ont largement facilité la possibilité de financer un chantier et permis de sauver cet édifice en péril.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents municipaux, des élus et des partenaires qui ont contribué à la réalisation de ces projets. Leurs soutiens et leurs engagements ont été essentiels pour faire de notre commune, un lieu de vie toujours plus agréable et dynamique

Votre Maire
Agnès Thibault



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2025

Membres présents : 12

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thierry DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL

Absents excusés :

*Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Agnès THIBAUT, Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI
Annie MANDION*

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 06/12/2024
- Point sur les travaux : église, route de Neung et lavoir
- Présentation des travaux 2025
- Travaux château d'eau
- Organisation du réaménagement de l'église : nettoyage du lustre, des tableaux, tri des affaires, répartition des tâches, dates prévisionnelles des interventions
- Clôture des comptes Familles Rurales
- Subvention ADMR
- Retrait de délibération sur l'exonération de la cotisation financière des entreprises
- Course cycliste du grand prix de la Sologne des Etangs : date, organisation, demande de subvention
- Fête du 14 juillet : organisation des festivités
- Demande de subvention du collège de Neung sur Beuvron pour accompagner les collégiens à un voyage en Allemagne et un autre en Espagne
- Communauté de communes de la Sologne des Rivières : avis sur le PLUi en tant que personne publique associée
- Organisation d'une réunion publique concernant la participation citoyenne
- Dates à prévoir : commission Finances, Compte Financier Unique, Budgets
- Questions et informations diverses

Compte-rendu du conseil municipal du 06/12/2024 : approbation à l'unanimité

Point sur les travaux :

Eglise : l'avancement des travaux à l'intérieur de l'église a révélé de nombreuses surprises, notamment l'état de dégradation avancé des piliers ayant eu pour effet de faire bouger la structure, expliquant l'aspect penché du clocher (flèche de 14 cm) ! Les solutions techniques avancées par l'architecte et les entreprises induisent des surcoûts (charpente et étayage des 40 tonnes en jeu) dont l'examen est en cours.

Quant à l'aménagement, de nombreux points sont encore en suspens et seront examinés lors d'un prochain conseil. Cependant, Mme le Maire demande l'aval du Conseil pour les devis qui concernent la sécurité de la structure et engagent le respect du planning des travaux, après vérification de ceux-ci et analyse des moins-values et des plus-values. Accord du Conseil à l'unanimité.

Route de Neung : la fin des travaux permet de réexaminer certaines conditions de circulation, notamment concernant la rue de Vernou ; l'impossibilité de mettre un stop pour cause de manque de place, celle-ci sera limitée en sens unique.



D'autres stops seront installés selon un plan validé par la DDT (rue G. de la Selle, rue de la Molinière, impasse du Square, impasse des Charmilles)

Lavoir : les travaux devraient être terminés aux alentours de Pâques

Travaux 2025 :

Jeux pour enfants : le projet, prévu pour des enfants de 1 à 10 ans, occupera une surface de 100 m² entre le mur du tennis et le city-stade. Le choix des jeux, le plan présenté, pour un devis de 53 684.55 € HT installation clé en main (entreprise SITE EQUIP), recueillent l'aval du Conseil.

Château d'eau : des travaux rendus nécessaires par une fuite de la cuve, ainsi que diverses réparations pour un montant de 25 000 € TTC, ne devraient toutefois pas interrompre la distribution de l'eau.

Route de Saint Viâtre : les travaux de renforcement de la ligne électrique ont fait l'objet d'une présentation en mairie par le SIDELC.

Organisation du réaménagement de l'église :

Le mobilier et les œuvres classées stockées en garde-meuble feront l'objet d'une prise en charge au cas par cas. **Les objets d'une moindre valeur** toutefois stockés *en nombre* dans la grange d'un propriétaire bienveillant, nécessitent un tri avant une remise en état. Ce tri sera fait sur indication du prêtre en charge de la paroisse, par une équipe de bénévoles qui voudra bien se constituer à l'initiative de l'AREM, et ce, courant avril.

Clôture des comptes de Famille Rurale :

Le solde de 2543 € est reversé à la mairie qui, par ailleurs, avait financé le personnel du périscolaire.

Subvention ADMR : 0.55 € par habitant, soit 416.90 €. Accord du Conseil

Retrait de délibération

L'exonération de la cotisation foncière des entreprises : dont acte, puisqu'il s'agit d'une compétence communautaire.

Course cycliste du grand prix de la Sologne des Etangs :

Elle aura lieu le samedi 3 mai 2025. Subvention : 0.50 € par habitant soit 379 €.

Fête du 14 juillet :

Le feu d'artifice aura lieu le dimanche 13 juillet au soir avec la participation du Réveil de Marcilly

Demande de subvention du collège de Neung

Pour des élèves de Marcilly : voyage en Allemagne (2 élèves), voyage en Espagne (4 élèves). Le Conseil décide de porter la participation de la commune à hauteur de 75 € par élève.

Avis sur le PLUi de la CCSR en tant que personne publique associée :

Le PLUi ne respectant pas les règles du SCoT voté par le Pays de Grande Sologne (superficie revendiquée :



12.6 ha contre 9.4 ha attribués), le Conseil émet un avis défavorable même si le vote relève de la compétence de la CCSE.

Organisation d'une réunion publique concernant la participation citoyenne :

La date du 5 juin 2025 a été proposée à la Gendarmerie. En attente de confirmation.

Dates de conseils municipaux à prévoir :

Commission Finances : vendredi 28 mars 2025 18h30

Compte Financier Unique : vendredi 4 avril 2025 18h30

Budgets : lundi 14 avril 2025 19h

Questions et informations diverses :

- Mise à disposition de la salle des fêtes au bar-brasserie « chez Tiphaine » à titre gracieux : accord du Conseil
- Demande de renforcement de la signalisation de l'école pour des raisons de sécurité : demande prise en compte
- Utilisation de l'application IDELIB par les conseillers pour les convocations au conseil : des progrès, mais il faut que ce soit généralisé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

APRÈS MIDI DES SENIORS



Le Conseil Municipal est attentif aux seniors pas seulement pour Noël !

Jeudi 23 janvier 2025, les seniors de la commune étaient invités à la salle des fêtes. Au programme : projection et goûter gourmand. L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse. L'initiative est devenue un rituel fort apprécié !

SIGNALÉ !

Merci de laisser vos compteurs d'eau accessibles afin que les agents communaux puissent les relever sans difficulté !



QUELLE EAU BUVONS-NOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MARCILLY EN GAULT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	La présence d'arsenic a été observée ponctuellement en raison d'une défaillance passagère de l'interconnexion permettant d'en assurer la dilution. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau de qualité convenable
		C	Eau de qualité insuffisante
		D	Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LA FERTE IMB F "LES PELLOIS", MARCILLY EN GAULT LE BOURG, SELLES ST DENIS - PIPERON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 730 personnes sur 1 commune (MARCILLY-EN-GAULT). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE MARCILLY-EN-GAULT ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE MARCILLY-EN-GAULT » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,273 mg/L Valeur maxi : 0,33 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0,048 microgramme/L	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,529 mg/L Valeur maxi : 0,569 mg/L	
ARSENIC	D	Dépassement ponctuel suite à une défaillance passagère
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 9,9 microgramme/L Valeur maxi : 19,3 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau peu calcaire	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14,2 °f Valeur maxi : 14,4 °f	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 041000497



LA VIE SCOLAIRE

INITIATION AU FOOTBALL

une nouvelle activité pour les élèves de Grande section, CP et CE2 de Marcilly

Depuis le 25 février 2025, une nouvelle activité sportive est proposée aux élèves de Grande section, CP et CE2 : des séances d'initiation au football. Cette initiative a été proposée par le club de football de Selles Saint-Denis. Ces séances gratuites visent à favoriser l'éveil sportif, la motricité et l'esprit d'équipe dès le plus jeune âge. Les enfants appréhendent les gestes et tactiques du football à travers des jeux ludiques pour découvrir le ballon, améliorer la coordination, travailler le dribble et la passe à travers de petits matchs



L'objectif pédagogique est de transmettre les valeurs du sport, telles que le respect, la coopération et la persévérance, tout en permettant aux enfants de s'amuser. Depuis le lancement de ces séances, les jeunes joueurs montrent un enthousiasme débordant et progressent rapidement. Un succès déjà au rendez-vous !

Marion COSTA

LA VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS DE MARCILLY

COMITÉ des FÊTES	Patricia IBANEZ	06 11 01 60 34
A.C.V.S.V (Association Culturelle et Viticole de la Saint Vincent)	Christian BONNOT	06 73 93 94 56
THÉÂTRE (Groupe Artistique de Marcilly)	Sylvie BILBAULT	02 54 96 67 77
Le RÉVEIL de MARCILLY	Pascal ROUSSEL	06 20 45 47 28
AMICALE des ÉCOLES (Regroupement Pédagogique Intercommunal)	amicale.mlv@gmail.com	06 44 32 76 10 / 06 85 01 59 67
ASSOCIATION CULTURELLE du FOUR à PAIN COMMUNAL	Jean CHARPENTIER	02 54 96 29 06
Les RANDONNEURS MARCILLYGAULTAIS	Alain GUILLON	02 34 33 80 20
ASSOCIATION COMMUNALE de PÊCHE à la LIGNE	Patrick BON	06 18 25 40 94
« VIE et SANTÉ » (Gymnastique, Yoga, Échecs, Atelier créatif)	Françoise SAUTRAY	06 81 20 20 56
FOOTBALL CLUB de MARCILLY (F.C.M)	Florent DESPREZ	02 54 98 25 32
ANC. COMBATTANTS (39/45, Prisonniers, Résistants, A.F.N)	Serge POUPAT	02 64 96 67 86
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	M. COSTA, N. JOUBERT	voir école
TENNIS DE TABLE LOISIR	Virginie DUPRAY	06 64 98 02 46
SECOURS CATHOLIQUE	Jean CHAUVIN	06 52 13 93 81
Les RENCONTRES des MARCILLY de FRANCE	Jean Charles ROUSSEL	06 20 77 12 60
SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR (41)	Régis DEXANT	06 22 15 10 95
Les AMIS de la GENDARMERIE	Philippe de la HARPE	06 08 77 47 89
AREM Restauration de l'Eglise de Marcilly en Gault	Bruno GROSSI	06 35 42 53 65
LES AMIS DU BRICOLAGE	Jacky 02 54 96 68 39, Bernard 02 36 38 51 47, Gérard 06 09 35 53 02, Alain 06 66 94 69 18	



ASSOCIATION COMMUNALE de PECHE à la LIGNE

L'association de la pêche de Marcilly en Gault est ravie de vous présenter sa nouvelle équipe :

Président : BON Patrick

Vice-Présidents : TIERCE Jérémy, POUPAT Serge

Secrétaire : TENOT Théodora

Trésorier : TENOT Roger

Gardes pêche : BON Patrick, BON Brigitte

Membres : BRABANTS Julien, MARCHET Thierry, PATANE Johnny, LE GUIGOU Loïc, RIVIERE Pierre



LA SAINT VINCENT À MARCILLY

le 19 Janvier Marcilly fêtait la Saint Vincent

Véritable rituel comme le montrent les photos, les rencontres entre habitants sont toujours aussi chaleureuses, quelle que soit la météo, qui était plutôt glaçante ce jour-là...L'année prochaine, l'église aura achevé sa restauration et la tradition pourra reprendre ses droits.

Après les dégustations de vin chaud les participants se sont rendus à la salle des fêtes pour l'Assemblée générale très suivie. A cette occasion l'association met un point d'honneur à remettre un chèque (450 €) à la coopérative de l'école qui était bien représentée ce jour-là. Nouveauté, les enfants qui avaient participé aux vendanges, ont traduit cette expérience en dessins qui furent projetés sur le grand écran de la salle des fêtes !

A. M-G



Un vin chaud rouge ou blanc pour lutter contre ce froid de canard !



GRUPE ARTISTIQUE DE MARCILLY (THÉÂTRE)

Il y a toujours une petite appréhension des actrices et des acteurs avant une représentation : comment le public va recevoir les pièces qui ont été choisies ? Sommes-nous bien au point avec nos rôles, avec la technique ? Ne va-t-on pas décevoir le public ?

Mais cette année à nouveau, les représentations théâtrales à Marcilly ont obtenu un franc succès, en explosant les chiffres de fréquentation ; en effet, ce sont un peu plus de 600 spectateurs (avec le spectacle à Saint Viâtre) qui sont venus applaudir notre troupe. Cela réchauffe le cœur des acteurs et actrices mais aussi des techniciens et de tous ceux qui dans l'ombre nous accompagnent. Cela nous encourage à poursuivre et à continuer de nous améliorer.

Cette année enfin, à la dernière séance à Marcilly, la troupe a voulu saluer et remercier Claudine Poulin en chanson pour son engagement de longue date pour le théâtre (voir page 20)

Merci à tous ceux qui sont venus rire, se distraire en ne ménageant pas leurs applaudissements

Le Groupe artistique



Scènes de « Sexy flags » de Christian Rossignol et scènes du « Portrait » de Julien Beauvais



LECTURES PARTAGÉES

Nous vous proposons quelques romans :

*Identité nomade de Jean Marie Le CLEZIO 2024

L'auteur nous conduit à travers ses origines, son histoire, ses voyages, son écartèlement entre la France et l'Afrique, ses expériences de vie et ses découvertes au sein de traditions et de communautés différentes. Il nous invite à les découvrir par flashes successifs, regards simples faits de réminiscences et de sensations plus que de démonstrations. Ainsi, faire siennes toutes les cultures du monde, mieux, « être » toutes les cultures du monde, tel doit être l'engagement de l'écrivain.



PICASSO 1953

*L'odyssée de l'Endurance de SHACKLETON 2011

Le 1er août 1914, le trois mats l'Endurance quitte Plymouth. Le but de l'expédition ? Traverser l'Antarctique, de la Mer de Weddell à la mer de Ross via le Pôle... Après avoir accosté en Géorgie du Sud, l'Endurance lève l'ancre et entame les 2 500 km de navigation. Mais peu à peu, les glaces se referment sur le bateau qui va lentement dériver pendant neuf mois. L'Endurance finit par se briser et Shackleton donnera l'ordre à ses hommes d'évacuer le navire. Les naufragés dérivent sur un bloc de glace de deux mètres d'épaisseur qui commence à se désagréger...

*Houris de Kamel DAOUD Prix Goncourt 2024

Aube est une jeune Algérienne qui doit se souvenir de la guerre d'indépendance, qu'elle n'a pas vécue, et oublier la guerre civile des années 1990, qu'elle a elle-même traversée. Sa tragédie est marquée sur son corps : une cicatrice au cou et des cordes vocales détruites. Muette, elle rêve de retrouver sa voix. Son histoire, elle ne peut la raconter qu'à la fille qu'elle porte dans son ventre. Peut-on donner la vie quand on vous l'a presque arrachée ? dans un pays qui a voté des lois pour punir quiconque évoque la guerre civile.

*Les armes de la lumière de Ken FOLLETT 2025

En cette fin de XVIIIe siècle, l'Angleterre est dirigée par un gouvernement qui réprime toute tentative de révolte. De l'autre côté de la Manche, Napoléon Bonaparte accroît inexorablement son pouvoir. Fresque historique avec des personnages attachants issus de diverses classes sociales, avec des intrigues, des rebondissements. La révolution industrielle qui arrive bouleverse leur vie, génère des mouvements sociaux et crises d'adaptation.

*J'emporterai le feu de Leïla SLIMANI 2025 Le pays des autres Tome 3

Avec son dernier roman, l'autrice clôt en beauté sa trilogie romanesque, le Pays des autres, inspirée de son histoire familiale et de celle du Maroc. Après les décennies 1940-60, entre colonisation et lendemains d'indépendance, place à la troisième génération de la famille Belhaj, Mia et Inès nées dans les années 1980.

*BD Champs de bataille Inès LERAUD ,Pierre VAN HOVE 2024 (après la BD les algues vertes)

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'État fait redessiner les terres agricoles dans la plupart des campagnes françaises. Accessibilité des champs par des machines, regroupement des parcelles et disparition des haies et talus. C'est le "remembrement". L'objectif est que la paysannerie produise davantage, que le pays atteigne son auto-suffisance alimentaire et que la France devienne une puissance agricole mondiale. BD très bien documentée .

Bonne lecture Michèle VAISSIERE



LA RANDONNÉE DE PRINTEMPS



Un froid sec, un ciel d'un bleu azur, annonçaient des conditions optimales pour la randonnée de printemps, la première de l'année, organisée par les Randonneurs marcillygaultais ce dimanche 2 mars. 359 participants venus parfois des départements voisins, se sont présentés au départ pour choisir un des 4 parcours. Le président assisté par les bénévoles avait choisi des itinéraires variés : forêt, étangs où les canards et autres oiseaux aquatiques batifolaient, allées bordées de chênes centenaires. Un premier ravitaillement léger attendait ceux qui avaient choisi les 20 km et un ravitaillement commun à tous les parcours à mi-chemin permettait de reprendre des forces : boudin grillé, charcuterie, confiture, fruits, gâteaux maison. La randonnée s'est terminée par le pot de l'amitié et les commentaires sur l'organisation qui a été très appréciée. D'ors et déjà les Randonneurs marcillygaultais vous donnent rendez-vous pour leur Randonnée dinatoire le samedi 28 juin 2025.

Les Randonneurs marcillygaultais



CALENDRIER DES RANDONNÉES DOUCES

Dates	Lieu	Distance	Départ Marcilly	Départ Rando	Lieu de Rendez-vous
1 avril	Pierrefitte/Sauldre	9 km	8h30	9h	Bassin des Jarriers
8 avril	Marcilly en Gault	5 ou 7 km	8h45	9h	Etang communal
15 avril	Vernou en Sologne	10 km	8h15	8h45	Etang communal
6 mai	Bauzy	11 km	8h	8h30	Route de Neuvy Parking de l'étang
13 mai	Lamotte-Beuvron	5 à 11 km aller retour	8h30	8h45	Parking salle des Fêtes
20 mai	Selles Saint Denis	11 km	8h15	8h45	Etang communal Rte de Menne-tou
3 juin	Villeny-Ligny le Ribault	Programme à finaliser		Dernière rando de la saison	

Renseignements Marcilly : Alain GUILLON 06 29 54 71 52 Claudine GIRAULT 06 25 97 35 15

Renseignements Saint Viâtre : Claude DUPONT 06 84 14 54 34 Yves RACAULT 06 88 06 65 93



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs

Début mars 3 réunions publiques se sont tenues, respectivement à Saint Viâtre, Neung-sur-Beuvron et Dhuizon, destinées à présenter aux habitants des 12 communes le nouveau plan d'urbanisme.

Le responsable du bureau d'études et le référent de la CCSE ont commenté un power-point expliquant la méthode de travail suivie et répondu aux questions du public.

Des cartes détaillées de chaque commune étaient exposées dans la salle, à disposition des personnes intéressées.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (O.L.D)

Obligations légales de débroussaillage en Sologne et sur le massif de Gros Bois

Une démarche préventive pour limiter la propagation des feux de végétation.

Le massif forestier de Sologne couvre environ 300 000 ha. Il s'étend sur 3 départements : le Cher, et Loir-et-Cher, et le Loiret.

Avec un climat plus humide que celui du sud de la France, la région Centre-Val de Loire présentait jusqu'à maintenant un faible risque de feux de forêts. Mais le réchauffement climatique augmente la fréquence des étés secs et chauds favorables aux incendies. Il rend nécessaire la mise en place d'actions de prévention. On constate également que la saison des incendies de forêt s'allonge, passant de 3 à près de 6 mois ces dernières années.

Classement du massif de Sologne et de Grosbois.

Les massifs de Sologne et de Grosbois ont été classés ou le seront prochainement en tant que massif exposé au risque incendie. Les conséquences de ce classement ont fait l'objet de nombreuses réunions de concertation et de consultation entre les services de l'État et ses partenaires : les élus locaux, le SDIS, le conseil départemental ou encore les propriétaires forestiers et les gestionnaires de réseaux.

Une des conséquences réglementaires du classement d'un massif boisé est la mise en place des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Ces OLD sont encadrées par des arrêtés préfectoraux harmonisés, qui ont été signés en ce début d'année 2025 dans chacun des trois départements concernés. Ainsi, dans le Loir-et-Cher, une soixantaine de communes des massifs de Sologne et de Grosbois sont concernées (arrêté du 13 janvier 2025).

Une cartographie fine permettant à chaque administré de voir s'il est soumis ou non aux OLD sera prochainement disponible sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Cette obligation concerne tous les propriétaires de bâtiments, d'équipements et de grands linéaires situés



dans les massifs de Sologne et de Grosbois et jusqu'à 200 mètres de ces derniers.

Pour savoir si l'on est concerné par l'obligation légale de débroussaillage, il suffit de consulter sa mairie ou la DDT.

Le débroussaillage : pourquoi, comment ?

Un feu de végétation démarre au sol et, dans 9 cas sur 10, du fait d'une action humaine.

Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes proches du sol, vers les cimes des arbres. Le feu est alors difficile à contrôler, car il avance rapidement dans la végétation basse, voire d'un arbre à l'autre, notamment lorsque les branches se touchent. La masse combustible étant très importante, le front de flammes généré est très puissant, difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants.

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe avec moins de dommages et le travail des sapeurs-pompiers est sécurisé et facilité. Davantage de moyens de secours peuvent dès lors être mobilisés pour la lutte contre le feu de forêt.

La réalisation du débroussaillage a pour objectif de réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles, etc.) pouvant prendre feu et propager un incendie aux habitations. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer arbres et arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe, etc.), dans un périmètre autour des bâtiments.

Le débroussaillage a aussi pour but de protéger les habitations et d'éviter la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité. Il est obligatoire dans les massifs classés à risque de feux de forêts, et recommandé si l'habitation est proche d'une zone boisée.

Le débroussaillage doit principalement être effectué l'hiver.

Le débroussaillage consiste à créer de la discontinuité dans la végétation et à réduire la quantité de combustible végétal pour :

- assurer une autoprotection des personnes et des biens ;
- permettre le confinement des habitants dans leur maison ;
- sécuriser et faciliter les interventions des pompiers en cas de sinistre ;
- éviter une trop grande mobilisation des moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de celle de la forêt ;
- minimiser le risque de départ de feu accidentel à partir des habitations.

Les services de l'État accompagneront les différents acteurs concernés.

Source : DDT communiqué de presse du 20 février 2025

Quand ?

Titre III de l'arrêté

1^{er} sept. Dec. 15 mars

saïson des feux

Pour réduire l'impact environnemental des OLD, la coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1^{er} septembre et le 15 mars.

Le maintien de la végétation basse à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année.

Se renseigner ?

DDT de Loir-et-Cher (41) <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret/Prevention-feu-de-foret/Obligations-Legales-de-Debroussaillage-OLD>

- Auprès de votre mairie

PERIMETRES SOUMIS À OLD

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

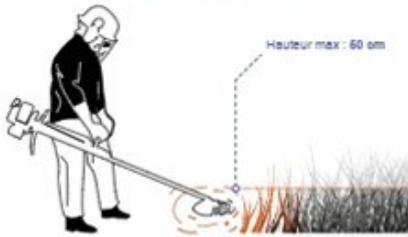
SIGNALER UN DÉPART DE FEU

Urgences : 112 / Pompiers : 18



1

Couper et broyer l'ensemble de la végétation herbacée et ligneuse basse afin que celle-ci ne dépasse pas 50 cm.



2

Privilégier les haies de 2 x 2 m. Éviter tout contact avec les constructions et les espaces naturels en maintenant un espace d'au moins 3 m entre ces derniers.



Cette distance de séparation est également valable pour les plantations d'alignement. Les dimensions de 2 x 2 m ne valent pas pour les haies bocagères.

3

Enlever les arbustes - tout ligneux de 50 cm à 3 m de hauteur - en particulier ceux situés sous les houppiers des arbres conservés.



Quelques-uns pourront être conservés de façon isolée ou en massifs sans que leur couvert total n'excède 10 % de la surface concernée par les OLD (se référer à l'article 2 de l'arrêté).

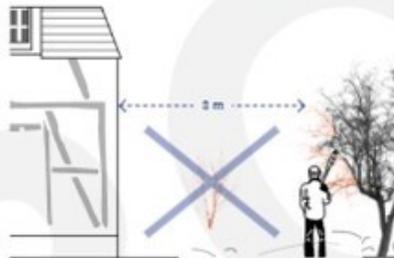
4

Élaguer les branches des arbres surplombant les toits du bâti vulnérable.



5

Supprimer les arbres, les arbustes et les branches situés à moins de 3 m de toute construction.



6

Élaguer les branches basses des arbres conservés, afin que ces dernières se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.



Pour les sujets de moins de 6 m, élaguer dans le limite du tiers de la hauteur de l'arbre.

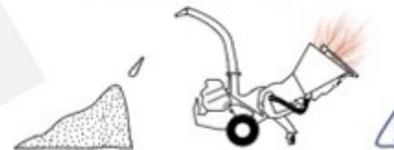
7

Supprimer les bois morts inférieurs à 40 cm de diamètre ainsi que les arbres morts.



☆

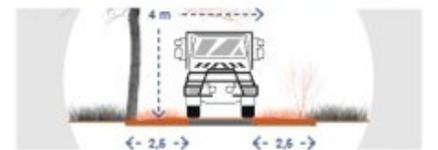
Éliminer les végétaux coupés par broyage ou par exportation de l'ensemble des résanents issus du débroussaillage.



L'élimination peut exceptionnellement être réalisée par brûlage lorsque ni le broyage ni l'exportation ne sont possibles, dans le respect de l'arrêté préfectoral sur le brûlage.

!

Les abords des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature doivent être débroussaillés.



Sur une profondeur de 2,5 mètres de part et d'autre de la voie ainsi que sur une hauteur de 4 mètres pour permettre le passage des véhicules de secours.



Pourquoi ?

1 - DIMINUER L'INTENSITÉ DE L'INCENDIE



2 - LIMITER SA PROPAGATION



Les OLD permettent de protéger les personnes, les biens, les pompiers et la forêt d'un potentiel feu (Art. L131-10 du code forestier).



Qui ?

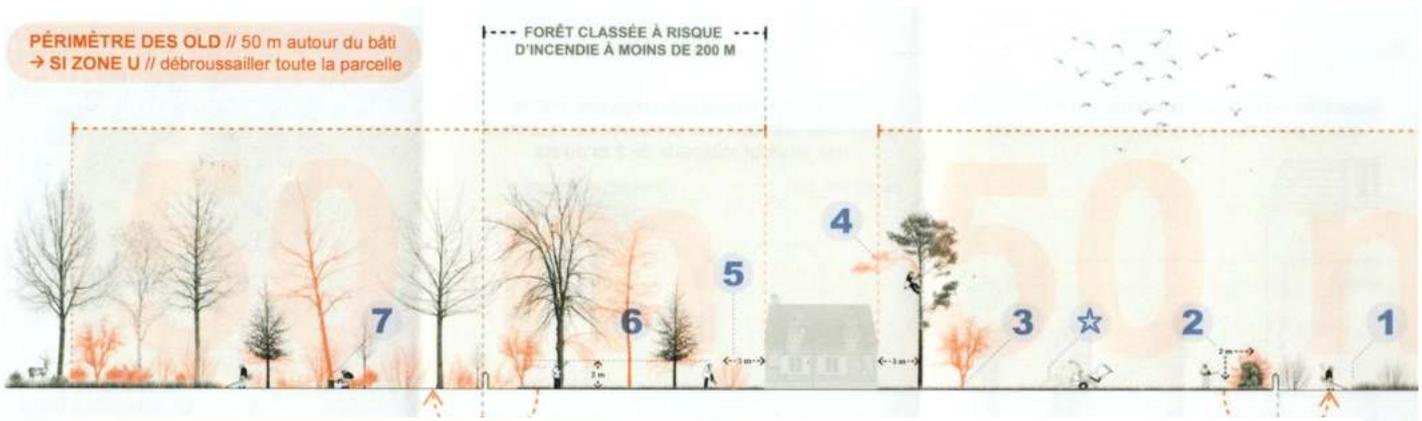
Articles 10 et 11 de l'arrêté

Les travaux liés aux OLD sont à la charge des propriétaires et doivent être réalisées aux abords des constructions, chantiers et installations concernées. Elles s'appliquent aussi sur les terrains situés dans les zones urbaines (ZONE U) définies par un document d'urbanisme.

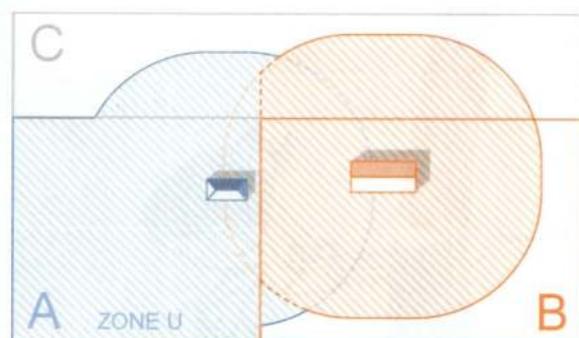
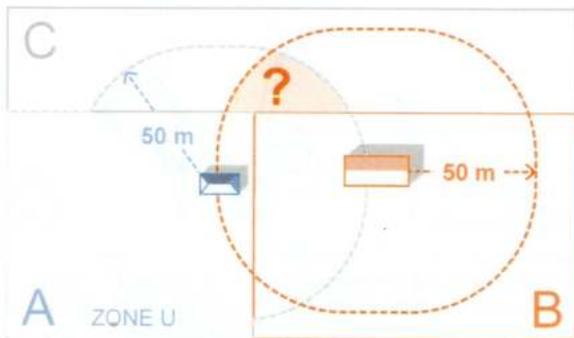
△ MESURES SPÉCIFIQUES

Pour les campings, les parcs de loisirs, les aires de stationnement et les parcs photovoltaïques, se référer à l'article 9 de l'arrêté préfectoral OLD.





QUE FAIRE EN CAS DE SUPERPOSITION ?



Situé en zone U, le propriétaire A devra débroussailler l'ensemble de sa parcelle

Si les travaux de débroussaillage s'étendent chez un propriétaire voisin, vous avez l'obligation de lui demander une autorisation expresse.

En cas de refus ou de non-réponse, l'OLD est alors mise à la charge du propriétaire voisin. Vous devez dans ce cas en informer le maire.

VOISINAGE

- **JARDINAGE et BRICOLAGE** Rappelons que pour la tranquillité des voisins il est nécessaire de respecter les horaires qui sont réglementés : les jours ouvrables 8h30-12h et 14h-19h, le samedi 9h-12h et 15h-19h, les dimanches et jours fériés 10h-12h.
- **FEUX** dans les jardins ils sont interdits, les déchets végétaux sont à apporter route de Neung au local des déchets verts gérés par le SMICTOM.
- **TAILLE et ÉLAGAGE** Soyez vigilants, veillez à ce que vos plantations ne débordent pas chez votre voisin ; les propriétaires de terrain en friche situé près d'une habitation sont tenus de les entretenir afin d'éviter tout désagrément touchant la salubrité, intrusion de reptiles par exemple. **Il s'agit non seulement de courtoisie mais d'une obligation légale.**

DIVERS



Services et Prestations

Besoin d'aides temporaires au quotidien dans le domaine administratif, à la préparation de vos repas, à la réalisation de vos courses ?

Christelle MAUGUIN DESROCHES

06.71.68.81.98

christelledesroches1973@gmail.com

Réduction d'impôts Service à la Personne

Siret : 811 434 893 000 20



QUI FAIT QUOI À MARCILLY ?

ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES et PARAMÉDICALES

Bar-Brasserie-Pizzeria « Chez Tiphaine »	Tiphaine	02 54 96 27 10
Boulangerie-Pâtisserie	Christophe BOUCHET	02 54 96 67 45
Epicerie-Tabac-Journaux « Panier sympa »	Loïc et Sylvie BILBAULT	02 54 96 67 77
Key Wendy's Cake	Sarah MARSIAS	06 23 65 31 93
Kinésithérapeute	Justine CAMPAGNE	02 36 38 25 77
Kinésithérapeute	Margot NIEZGODA	02 36 38 25 77
Ostéopathe	Jean-Louis DELAPLACE	06 47 53 77 32
Salon de Coiffure mixte « Styl' Coiffure »	Magalie ROY	02 54 96 68 84
Création d'objets d'art et décoration	E. NAUDET-DEXANT	06 18 44 28 16
ROMO FLOR'	Elodie PICOT	02 54 76 10 19
FJ RENOV, maçonnerie, carrelage, rénovation	Jérémy FOUQUEAU	07 81 95 82 16
TEKLIM climatisation, froid commercial, cuisine pro	Eric CAILLÉ	06 32 01 43 54
Charpente, agencement, ossature bois	David LE MOING	06 46 84 85 66 david.lemoing@gmail.com
Charpente, couverture, zinguerie, démoussage, ramonnage, isolation	Sébastien FOURNIER	02 54 76 79 82
Maitrise d'œuvre, services CMistes et Artisans	Kévin DUPIN	06 22 16 09 98 k.dupin21@gmail.com
Paysagiste « Pensée paysage »	Jérémy TIERCE	06 23 98 53 08
JARDI SOLOGNE	Kévin VIRON	06 83 61 98 03
Peinture-Papier peint-Vitrierie-Sols	Gérard DESHAYES	02 54 96 18 92
Peinture-Papier peint-Plaquiste « AB peinture »	Blagomir AKSIC	09 62 13 93 83 aksic.be@orange.fr
Terrassement-Travaux publics	Thibault DAPREMONT	02 54 96 30 43
Énergéticienne / Maître Reiki / Magnétiseuse / Rebouteuse	Sylvie JAROS	07 80 28 09 12
Services à la personne et prestations	Ch MAUGUIN DESROCHES	06 71 68 81 98 christelledesroches1973@gmail.com
Taxi	Frédéric THEVENIN	02 54 88 91 42

GITES RURAUX-CHAMBRES D'HÔTES

M.Mme GRISON (gite et studio) « Le Doublet »	47 et 49 route de Loreux	02 54 96 05 18
Mme LEHOUX	36 route de Salbris	02 54 88 92 43
Mme DE LA SERVE	Chantelouze	06 16 47 40 01
Mme SIVOYON	Les Landes	02 54 96 67 09
M. Mme DUFFROS (Chambre d'Hôtes)	Ferme de Boisquillon	06 61 58 93 82
M. Mme GOBERT (Chambre d'Hôtes)	9A rue du Château d'eau	06 40 30 84 14
Mme BLENET	16 Place du Bourg	06 10 11 35 68
Mme OUDOVENKO M. GAILLARDON	161 route de Selles Saint Denis Mobil Home	06 84 20 02 07
GITE de GROUPE communal	Place du Bourg	02 54 96 67 06



NATURE ET PRODUITS DE LA FERME

Ecuries du Dangeon (pension de chevaux)	Aurore DELAGRANGE	06 10 08 07 09
Maréchal ferrant	Stéphane de MARTIMPREY	06 80 60 53 28
Taxidermiste	François BODARD	02 54 96 69 59

LES ASSISTANTES MATERNELLES À MARCILLY

Emilie STROBEL	6 impasse du Marais	06 74 32 43 38
Jessica NAUDIN	295 route de Loreux	02 36 38 20 81 / 06 26 98 01 51

ÉTAT CIVIL

Décès

Toutes nos condoléances à la famille

Denise, Simonne VERHOEVEN décédée le 9 janvier 2025 veuve de André, Charles JÉGO à l'âge de 94 ans

Emilienne BOY décédée le 11 janvier 2025 divorcée de Claude, Denis, Léon, Louis GAIRAUD à l'âge de 94 ans

Guy, Joseph, Jules TANQUERAY le 13 mars 2025 époux de Elisabeth, Liliane, France MAILLARD à l'âge de 77 ans

AGENDA

10 avril 2025	Lectures partagées « Chez Tiphaine » à 18h
3 mai 2025	Course cycliste Grand Prix de la Sologne des Étangs
8 mai 2025	Lectures partagées « Chez Tiphaine » à 18h
6 juin 2025	Week end musical Concert du Réveil de Marcilly Salle des Fêtes
7 juin 2025	Week end musical Concert de l'AREM Eglise de Saint Viâtre
12 juin 2025	Lectures partagées « Chez Tiphaine » à 18h
28 juin 2025	Randonnée Dinatoire organisée par les Randonneurs départ salle des Fêtes 18h
13 juillet 2025	Feu d'artifice au soir à l'étang communal



SOIRÉE CHOUCROUTE DE LA SAINT PATRICK



On fêtait les Patrick, Patrice, Patricia, bulles et petits gâteaux offerts

L'équipe du Comité des Fêtes



Et un madison... parmi tant d'autres danses !



Une salle superbement décorée : un festival de nuances de verts, affiches, ballons, trèfles en veux-tu, en voilà... Une immense énergie déployée par un comité des fêtes peu nombreux, mais bien décidé à poursuivre les *animations...

Un menu d'hiver plutôt qu'en rapport avec le thème, mais consensuel avant tout : apéro avec bretzels, cake, flammekueche, une choucroute et des choux à la crème...

Une animation musicale confirmée : les Marcigaultais au rendez-vous ont beaucoup dansé...

Et des cadeaux pour tous les « Patrick » et les « Patricia » ... Belle soirée !

Merci aux organisateurs et à ceux qui ont envie de leur prêter main forte !

*Animations de Noël dans le bourg, soirée « Paëlla » l'an dernier

A.M-G



Elle tire sa révérence...

Claudine POULIN, née à la 3^{ème} génération à Marcilly en Gault, un 1^{er} avril * - facétie annonciatrice d'un futur talent – est mariée, mère de 3 enfants, grand-mère de 4 petits enfants.

Elle a fréquenté l'école du village – qui ne s'appelait pas encore « Saint Exupéry » - au même titre qu'un certain Michel, puis continua ses études à Romorantin pour y acquérir un CAP d'aide comptable. Elle travailla dans un cabinet comptable puis se maria en 1972.

Très tôt elle s'intéressa au théâtre et intégra la troupe du village en 1969 pour ne plus la quitter jusqu'à ce jour, même si à partir de la reprise du magasin en 1983, tout en gérant famille et boutique, une organisation des plus précises s'imposait : elle fut en effet, secrétaire, actrice, chanteuse, vice-présidente en 1985, trésorière en 1990 jusqu'en 2023 où elle commença à passer la main....



Il faut comprendre que ce théâtre est une véritable institution dans un village où il a constitué pendant longtemps la seule activité de loisir pendant l'hiver : ainsi, non seulement il a fédéré des gens du village, mais a aussi permis aux membres de sa famille, mari et enfants, d'y déployer leurs talents. La petite histoire rappelle que Michel a joué dans « Dompteur de punaises », n'y voyez pas malice !

Tenir la distance, c'est une des caractéristiques de Claudine POULIN : 55 ans au théâtre, sans relâche, ça se salue ! Pourtant rien ne fut facile et surtout pas la gestion de groupe. Effectifs fluctuants, âges très divers, caractères bien trempés, exigences diverses, comportements parfois aléatoires... Claudine a su fixer des règles, la 1^{ère} étant de favoriser le recrutement sur le village, sans préjudice du talent au départ, dans le but toujours de renforcer le lien dans le village. Très directe et sans fard dans ses échanges, elle impressionne parfois, mais sait écouter et créer des synergies dans le groupe. Ne pas perdre de vue l'objectif demande parfois une certaine capacité de résilience....

Alors, pourquoi part-elle ?

Le groupe artistique fonctionne bien, le public est là. « Justement, c'est le moment, la relève est là ! » dit-elle, envisageant 75 ans, telle une « mesure d'âge » pour changer d'activité.

Après la troupe reconnaissante qui l'a dignement fêtée, souhaitons-lui bon vent et autant de satisfaction dans ce tournant qu'elle a choisi !

Propos retranscrits après conversation avec l'intéressée et validés par elle-même.

Merci Claudine POULIN !

*1950

Responsable de la publication : Agnès THIBAUT

Maquette : Philippe MOLLER

Impression : Aurélie DEWILDE et Virginie DUPRAY

Rédaction, documentation, diffusion : Aline MOLLER-GRASSER

Crédit photos : Ph. MOLLER, A. MOLLER-GRASSER, J. MOSSINO, E. CEBEIRO, F. RINGOT, R. DEXANT, M. COSTA, Ch. BONNOT, P. REBY, L. DE LA NAVA, G. BERNARD

Diffusion sur le site de la Mairie : Gaëlle. FORNETTE

